



RCS : MARSEILLE

Code greffe : 1303

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

### REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MARSEILLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1995 B 02276

Numéro SIREN : 380 221 846

Nom ou dénomination : IN EXTENSO PROVENCE

Ce dépôt a été enregistré le 08/02/2016 sous le numéro de dépôt 3709

(9)  
80N

**IN EXTENSO PROVENCE**  
Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 2.730.180 euros  
Siège social : 24 avenue André Roussin  
13016 MARSEILLE  
380 221 846 RCS MARSEILLE

3709

- 8 FEV 2016

---

### **PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU DIRECTOIRE DU 9 OCTOBRE 2015**

---

L'an DEUX MILLE QUINZE  
Le NEUF OCTOBRE  
A 14 heures

Les membres du Directoire de la société IN EXTENSO PROVENCE se sont réunis dans les locaux de l'agence d'Aix en Provence, sise Rue de la Carrière de Bachasson – Arteparc de Bachasson – 13590 MEYREUIL, sur convocation du Président.

Sont présents ou représentés :

- Monsieur Didier AMPHOUX
- Monsieur Philippe AUTRAN

En conséquence, Monsieur Didier AMPHOUX, Président, constate que les membres du Directoire présents réunissent la moitié au moins des membres en fonction et que le Directoire peut valablement délibérer.

Madame Annelyse HIVERT et Monsieur Sébastien CHAVAGNAC, délégués du comité d'entreprise, régulièrement convoqués, sont absents.

Monsieur Albert ABEHSSERA, Commissaire aux Comptes de la Société, régulièrement convoqué, est absent, excusé.

Monsieur Didier AMPHOUX préside la séance en sa qualité de Président de la Société.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal des délibérations de la précédente réunion et le Directoire adopte ce procès-verbal.

Après lecture, le procès-verbal de la dernière réunion du Directoire est adopté à l'unanimité.

Le Président de séance rappelle que le Directoire est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

|

## **ORDRE DU JOUR**

- Arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 mai 2015 ;
- Décisions à prendre en vue de la préparation et de la convocation de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes dudit exercice ;
- Démission d'un membre du Directoire ;
- Délibérations sur la politique de la Société en matière d'égalité professionnelle et salariale ;
- Agrément de nouveaux associés ;
- Convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire des associés ;
- Préparation du rapport et du projet de résolutions ;
- Questions diverses.

## **EXAMEN ET ARRETE DES COMPTES DE L'EXERCICE ECOULE**

Le Président soumet au Directoire les comptes annuels de l'exercice clos le 31 mai 2015. Il commente ces comptes et fait un exposé sur l'activité de la Société au cours de l'exercice écoulé.

Des observations sont échangées et des explications données par le Président.

Après en avoir délibéré, le Directoire arrête définitivement les comptes de l'exercice social clos le 31 mai 2015 faisant apparaître une perte de 224.418 euros et décide de les soumettre à l'approbation de la collectivité des associés.

## **PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT**

Sur la suggestion du Président et après en avoir délibéré, le Directoire décide, à l'unanimité, de proposer à la collectivité des associés d'affecter et de répartir la perte de l'exercice s'élevant à 224.418 euros en totalité en « report à nouveau ».

## **CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Le Président déclare au Directoire qu'au cours de l'exercice écoulé, des conventions ont donné lieu à l'application de l'article L. 227-10 du Code de Commerce, à savoir :

Au cours de l'exercice, notre société a conclu les nouvelles conventions règlementées suivantes :

- Bail commercial en date du 29 mai 2015, conclu avec la société BACHASSON INVEST, relatif aux locaux de Meyreuil, dont le loyer annuel est de 232.200 € HT. La personne intéressée est Didier Amphoux, respectivement Président de votre société, et associé de la société BACHASSON INVEST ;
- Facture de cession de tableaux, en date du 31 mai 2015, d'un montant de 46.636,40 Euros, conformément au Protocole de rapprochement entre Fiduciaire Leydet et In Extenso Provence. La personne intéressée est Didier Amphoux, président de votre société, et cessionnaire ;
- Travaux de remise en état des locaux anciennement pris à bail auprès de la société LEYDET INVEST, pour un montant de 59.450 Euros. La personne intéressée est Didier Amphoux, président de votre société.



Nous vous demandons, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions relevant de l'article L227-10 du Code de commerce, d'approuver les conclusions dudit rapport et chacune des conventions mentionnées. Chaque convention est soumise à un droit de vote auquel les actionnaires intéressés ne participent pas.

## **ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE**

### **✓ Membres du Directoire**

Après avoir examiné la situation des mandats des membres du Directoire de la Société, le Directoire prend acte que les mandats ont été renouvelés sans limitation de durée à l'assemblée générale mixte du 31 décembre 2013.

Le Président indique que Monsieur Vincent GROS a démissionné de ses fonctions de membre du Directoire de la Société IN EXTENSO PROVENCE.

## **POLITIQUE DE LA SOCIETE EN MATIERE D'EGALITE PROFESSIONNELLE ET SALARIALE**

Le Directoire constate, en application des dispositions des articles L 225-37-1, L 225-82-1 et L 226-9-1 du Code de commerce, que la politique de la Société, au cours de l'exercice écoulé, se trouve en conformité avec le principe d'égalité professionnelle entre hommes et femmes.

## **AGREMENT DE NOUVEAUX ASSOCIES**

Le Président indique que Monsieur Olivier SIVAN a souhaité céder les actions lui appartenant dans la Société IN EXTENSO PROVENCE.

A ce titre, il rappelle que conformément aux statuts d'IEP, l'article 12 dispose que « *toutes cessions d'actions ayant pour effet l'admission d'un nouvel associé est subordonnée à l'agrément résultant d'une décision extraordinaire de la collectivité des associés* ».

Le Président expose qu'il y a lieu de demander à l'assemblée de bien vouloir autoriser ces opérations et d'agrérer la Société FREDERIC MAZEL CONSEILS et Madame Delphine THIRION, en qualité de nouveaux associés.

Le Président indique que la Société CLR s'est portée également acquéreur d'un partie des actions appartenant à Monsieur Olivier SIVAN.

La cession entre Monsieur Olivier SIVAN et la Société CLR, actuellement associé de la Société IN EXTENSO PROVENCE, n'est donc pas soumise à agrément.

A handwritten signature consisting of a stylized 'f' and a vertical line extending downwards.

## **HARMONISATION DES STATUTS**

---

Le Président indique que dans le cadre de la vie sociale de la Société IN EXTENO PROVENCE, il s'avère indispensable d'harmoniser l'article 19 des statuts.

## **CONVOCATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE**

---

Après en avoir délibéré, le Directoire décide de convoquer l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire des associés pour le vendredi 23 octobre 2015 à 9 heures, au siège social, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

### **ORDRE DU JOUR**

#### **RELEVANT DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE :**

- Rapport du Directoire ;
- Agrément de la Société FREDERIC MAZEL CONSEILS en qualité de nouvel associé ;
- Agrément de Madame Delphine THIRION en qualité de nouvelle associée ;
- Harmonisation des statuts ;
- Pouvoir en vue des formalités.

#### **RELEVANT DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE :**

- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 mai 2015 et quitus au Directoire ;
- Affectation du résultat ;
- Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 mai 2015 ;
- Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce ; approbation de ces conventions ;
- Ratification de la démission d'un membre du Directoire ;
- Pouvoir en vue des formalités.

## **RAPPORT DE GESTION – RAPPORT DU DIRECTOIRE – PROJET DES RESOLUTIONS**

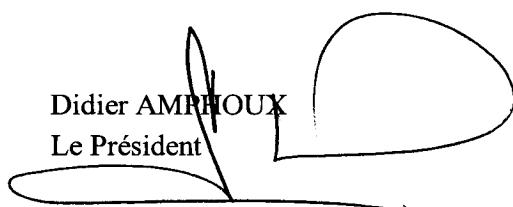
---

Le Directoire arrête ensuite les termes du rapport de gestion et du rapport du Directoire qui seront présentés à l'assemblée, ainsi que le projet des résolutions qui lui seront soumises.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un membre du Directoire au moins.

Didier AMPHOUX  
Le Président



Un administrateur

